

/B.A./
TERRITOIRES DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DE RUANDA
TERRITOIRES DE RUHENGERI .-

Ruhengeri le le 22 février 1958

W9B/6I7/M.C.I.I/04

Monsieur le Gérant de la SHUN

à
G O M A .-

Monsieur le Gérant ,

Suite à votre lettre n° 135/000V/58 DU 22
janvier 1958, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joint le livret
d'identité du nommé BEMAMENGO Simon, le nécessaire ayant été fait

Veillez agréer monsieur le gérant, l'assurance
de ma considération très distinguée .-

L'Administrateur Territorial Assistant
GILLET .A .-



- SHUN -

SOCIÉTÉ DU HAUT-UELE ET DU NIL

SOCIÉTÉ CONGOLAISE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

CAPITAL : 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE ADMINISTRATIF :

62-66, Rue du Commerce, BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL :

ABA (Congo Belge)

TÉLÉGRAMMES { SHUNABA-WATSA
SHUN-JUBA
SHUN-KHARTOUM

CODES :

A. B. C. 5^{ME} EDITION - LUGAGNE

Annexe

Service

N° 135/GOUV/58.-

G O M A, le 22 janvier 1958.-

ATAP

MOI/I/04
579/11/58
30/11/58

Monsieur le Chef de Poste

de et à

RUHENGERI.-

Monsieur le Chef de Poste,

Nous vous adressons ci-joint le livret
d'identité du nommé BENAMENYO Simon capitaine vendeur à
notre service qui vient d'être muté de Ruhengeri à Goma.-

Auriez-vous l'obligeance de lui accorder
son permis de mutation définitif.-

Vous en remerciant d'avance, veuillez agréer,
Monsieur le Chef de Poste, l'assurance de notre consi-
dération distinguée.-

SOCIÉTÉ DU HAUT UELE ET DU NIL
AGENCE DE KISENYI
Le Gérant,

R. A. - A M.-

*Envoyer le livret
à l'expéditeur*

fait C

*MOI/04
B/617*